Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Site marécageux des Mosses : le Département des infrastructures a approuvé le plan de protection

Site marécageux des Mosses : le Département des infrastructures a approuvé le plan de protection

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 1999

Col des Mosses